

Titre de sejour parent d'enfant français

Par rabanne, le 17/05/2010 à 17:41

Bonjour,

je viens par le biais de ce forum dont je suis un fan absolu car j'y passe beaucoup de mon temps à lire et comprendre des histoires qui finissent bien ce dont je le souhaite à tout le monde et aussi d'autres qui finisse moins bien malheureusement.

Alors pour une bonne fois pour toute j'aimerais bien avoir des reponses qui m'aideraient à me vider la tete et vivre pleinement ma vie.

Un sans papiers marié à une française depuis bientot 9 mois et futur parent d'enfant français à t'il les chances d'etre regularisé?

- -faut il une entrée reguliere pour pretendre à un titre de sejour parent d'enfant français?
- -faut il des preuves d'entretien de l'enfant d'1 an minimum pour etre regulariser? ou dès la naissance de l'enfant on peut se rendre à la prefecture pour se faire regulariser?
- -quels sont les documents à fournir en prefecture pour pretendre au titre de sejour parent d'enfant français?

voilà les questions qui me tourmente et j'espere que vous allez avoir l'aimabilité de me donner des reponses afin d'apaiser mon esprit une bonne foi pour toute et vivre pleinement ma vie de famille

cordialement